## Défenseur syndical

Le défenseur syndical est un salarié désigné par une organisation syndicale. Son rôle est de défendre et conseiller les salariés devant les conseils de prud'hommes et les cours d'appel mais aussi dans le cadre des démarches transactionnelles. Le statut juridique du défenseur syndical a été établi par la loi Macron du 06 août 2015. Pour les salariés des établissements d'au moins 11 salariés, il dispose d'un temps à l'exercice de ses fonctions, dans la limite de 10 heures par mois. En tant que défenseur syndical, cette formation initiale vous donnera toutes les clés pour mener votre action avec la CFDT.



 Défenseurs syndicaux nommés sur proposition de l'Union régionale interprofessionnelle CFDT Bretagne



- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Mises en situation



- Connaître le statut, le rôle et les missions du défenseur syndical.
- Situer le conseil de prud'hommes dans le système judiciaire français et au-delà.
- Connaître la procédure prud'homale.
- Comprendre la démarche juridique.
- Être capable de construire et de plaider un dossier juridique devant un conseil de prud'hommes.



## **PROGRAMME**

- Le rôle, les moyens et les missions du défenseur syndical
- L'organisation du juridique à la CFDT et les règles de prise en charge CNAS
- Les juridictions françaises, européennes et internationales
- Les sources du droit et leur articulation
- Le rôle et le fonctionnement du conseil de prud'hommes et la particularité du bureau de conciliation (BCO)
- La procédure prud'homale
- Le code du travail
- Le syllogisme juridique
- Les règles en matière de charge de la preuve
- La rédaction de conclusions
- La plaidoirie









DATES ET LIEUX

• 3 > 5 mars et 21 > 23 mai 2025, Brest (29)